



## **Réforme de l'évaluation des enseignants Deux modalités : « accompagnement des enseignants » et « rendez-vous de carrière »**

Le ministère envisage de développer l'accompagnement individuel et collectif des personnels pour recentrer l'évaluation sur l'aide et le conseil et permettre les échanges de pratiques professionnelles. Qu'en sera-t-il au moment d'une mise en œuvre ? La formation continue est exsangue et concentrée sur les seuls besoins institutionnels, l'accompagnement des réformes. Sans effort conséquent pour renforcer et développer la formation continue, les projets sur l'évaluation ne seront que vœu pieu ; c'est pourquoi le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU demandent l'augmentation des crédits qui lui sont alloués et son élargissement aux domaines didactiques et pédagogiques.

En ce qui concerne les carrières, le projet tente d'en clarifier le déroulement et le moment des évaluations afin de permettre aux enseignants de s'y préparer en lieu et place des évaluations aléatoires qui avaient cours jusqu'à présent.

Mais, prétendant objectiver les critères d'évaluations, le ministère met en place une grille de compétences qui risque de détourner l'évaluation du cœur du métier, les problématiques d'apprentissage. Cette grille distingue encore insuffisamment ce qui relève des prérogatives du chef d'établissement et celles de l'inspecteur. Elle doit être revue afin de centrer l'évaluation sur l'essentiel : la relation didactique et pédagogique du professeur avec ses élèves au cours de l'enseignement. En outre, afin de rendre le plus objectif possible le classement des personnels lors de l'avancement de carrière, le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU demandent la mise en place d'un barème chiffré.

Le bilan professionnel que le ministère entend rendre obligatoire avant chaque inspection, est, pour le SNES FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU, inacceptable. La production d'un tel document conduirait inévitablement à survaloriser les activités périphériques à l'acte d'enseignement. Cet exercice, formel et étranger à la culture professionnelle des enseignants, ne permettrait pas d'évaluer la réalité du travail enseignant.

La Ministre a communiqué sur la nécessité de mieux tenir compte du « mérite » dans la progression de carrière des enseignants. A contrario de la « valeur professionnelle », le « mérite », notion particulièrement floue, et l'évaluation qui en est faite brise les indispensables solidarités d'équipes et met les personnels en concurrence. Cela va à rebours de l'objectif qui vise à rendre plus efficace le service public d'éducation.

Afin d'informer la profession et de mettre en débat les propositions du ministère, le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU consulteront l'ensemble des personnels du second degré.

Frédérique Rolet, secrétaire générale du SNES-FSU  
Jérôme Dammerey, secrétaire général du SNUEP-FSU  
Benoît Hubert, secrétaire général du SNEP-FSU